

Qu'est ce que le test d'activité ?

Le test d'activité agricole permet de tester **son projet d'installation de manière responsable et autonome** dans un cadre juridique et matériel sécurisé.

À la différence du stage ou du salariat, les personnes en test se retrouvent en situation réelle « d'entrepreneur » et de développement de leur propre production, clientèle et réseau professionnel.



Comment ça marche ?

Cette mise en situation en « grandeur réelle » est possible par l'hébergement juridique et social au sein de l'association Champs du Partage, via le **contrat CAPE** (contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). L'entrepreneur à l'essai garde ses droits sociaux s'il en dispose et peut exercer une activité commerciale rémunératrice. Cet hébergement a une durée de 1 à 3 ans.

Pour donner les repères nécessaires à son projet d'installation, l'espace test inclut également un **dispositif d'accompagnement**.



Quels objectifs ?

Améliorer ses compétences techniques et de gestion. S'insérer au sein du territoire charentais et dans le milieu socio-professionnel. Pouvoir tester son projet et le modifier avant de faire le grand saut !

Le lieu test en question

GrandAngoulême en partenariat avec l'hôpital Camille Claudel, le CFPPA de l'Oisellerie et l'association Champs du partage, met à disposition



9000 m² de terres cultivables



L'outillage nécessaire à la conduite d'exploitation



Des pistes de commercialisation multiples

Compétences visées

- Tester des méthodes innovantes de production maraîchère sur de petites surfaces
- Gestion d'une exploitation de petite taille avec vente directe
- Expérimenter plusieurs circuits de commercialisation
- Développer le travail en commun



Un environnement de travail propre à la préparation des produits et à la gestion administrative



Un hébergement juridique et social



Un accompagnement

Un Paysan tuteur

Pour échanger et s'appuyer sur le savoir d'un professionnel.

Un référent technique

Pour assurer un suivi technique et hebdomadaire de la production

Un accompagnement à l'installation

Pour réfléchir à l'après-test et s'installer progressivement

Engagement des porteurs de projet

- Répondre aux critères de recrutement
- Veiller au respect du matériel et bon état du site
- Expérimenter la production en visant une rentabilité de l'activité
- Suivre sa gestion d'exploitation avec le soutien de Champs du Partage

À qui s'adresse ce dispositif ?

L'espace test agricole est ciblé pour les personnes **souhaitant créer leur activité professionnelle** dans le maraîchage diversifié, en agriculture biologique, manquant cependant d'expérience entrepreneuriale pour se lancer.

Les critères de recrutement sont les suivants :



Avoir un projet d'installation concret ;



Être **éligible au contrat CAPE** (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou salarié à temps partiel (jusqu'à 69%)) ;



Avoir suivi un **diplôme agricole** (niveau IV min.) **ou** justifier d'une **expérience significative** dans le domaine ;



Être **autonome sur ses déplacements** (se rendre sur le site, commercialisation des produits à l'extérieur) ;



Pouvoir dégager un **fond de trésorerie** nécessaire au démarrage de l'activité (1 000 euros minimum pour l'achat des semences principalement) ;



Être suivi par un **paysan tuteur** du territoire.

Un enjeu politique de GrandAngoulême

L'association **Champs du partage** née en 2014, a pour objectif de faciliter l'installation des personnes non issues du milieu agricole par le test d'activité. Elle est le fruit d'un mélange entre organisations du monde paysan et de l'économie sociale et solidaire ainsi que des citoyens soucieux de la vie de leur territoire en Poitou-Charentes.

Qui contacter ?

Vous êtes porteurs de projet et souhaitez en connaître plus sur le dispositif ?

Christian LEDUQUE,
Président de Champs du Partage
06 30 46 23 96 | champsdupartagepc@gmail.com

Contact GrandAngoulême :
Aurore DUPONT
Chargée de mission Agriculture – Alimentation
05 45 93 08 36 | a.dupont@grandangouleme.fr

Tester son projet d'installation maraîchère près d'Angoulême c'est possible !

Début 2018, 2 places en lieu test maraîchage seront disponibles au sein de l'hôpital Camille Claudel à La Couronne

POURQUOI TESTER SON PROJET

-  Expérimenter le maraîchage de la production à la commercialisation
-  Tester la posture de l'entrepreneur
-  Découvrir le milieu socio-professionnel et ses multiples réseaux
-  Vivre la profession au quotidien

